

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ. . . . .	6 h 35	1 h 4	5 h 50	PARIS. — Départ. . . . .	2 h 30	9 h 50	7 h 30	CAHORS. — Départ. . . . .	4 h 40	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Départ. . . . .	5 h 30	10 h 35	4 h 50
Mercuès . . . . .	6 49	1 19	6 6	Monsempron-Libos—Dép.	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts . . . . .	4 50	10 45	5 31	Montauban. — Départ. . . . .	7 25	10 h 35	4 50
Parnac . . . . .	7 1	1 32	6 19	Fumel . . . . .	8 48	3 45	9 3	Cieurac . . . . .	5 6	11 1	5 49	Fonneuve . . . . .	7 40	10 49	5 10
Luzech . . . . .	7 9	1 40	6 28	Soturac-Touzac . . . . .	9 1	3 28	9 46	Labenque . . . . .	5 45	11 10	5 57	Albias . . . . .	7 51	10 58	5 23
Castelfranc . . . . .	7 22	1 55	6 44	Duravel . . . . .	9 10	3 38	9 26	Montpezat . . . . .	5 28	11 23	6 10	Réalville . . . . .	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Evêque . . . . .	7 34	2 7	6 58	Puy-l'Evêque . . . . .	9 19	3 48	9 36	Borredon . . . . .	5 58	11 55	6 42	Caussade . . . . .	8 17	11 19	5 56
Duravel . . . . .	7 45	2 17	7 8	Castelfranc . . . . .	9 34	4 5	9 52	Caussade . . . . .	6 9	12 8	6 56	Borredon . . . . .	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac . . . . .	7 55	2 27	7 18	Luzech . . . . .	9 47	4 19	10 6	Realville . . . . .	6 19	12 22	7 8	Montpezat . . . . .	9 15	12 10	7 11
Fumel . . . . .	8 6	2 39	7 32	Parnac . . . . .	9 57	4 30	10 17	Albias . . . . .	6 27	12 33	7 18	Labenque . . . . .	9 41	12 28	7 41
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40	Mercuès . . . . .	10 9	4 43	10 29	Fonneuve . . . . .	6 36	12 45	7 28	Cieurac . . . . .	9 53	12 38	7 54
PARIS. — Arrivée . . . . .	11 46	4 18	2 49	CAHORS. — Arriv. . . . .	10 25	5 1	10 47	Montauban. — Arriv. . . . .	6 48	1 2	7 45	Sept-Ponts . . . . .	10 9	12 51	8 12
								TOULOUSE. — Arriv. . . . .	8 25	2 45	9 41	CAHORS — Arrivée . . . . .	10 18	12 50	8 22

Cahors, le 5 Juin.

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1886

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.  
L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition portant abrogation de la loi de germinal.  
M. de la Marzelle. — M. Brisson a récemment reconnu que l'opinion de la majorité du pays n'est pas favorable à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Dans ces conditions, et par respect pour le suffrage universel, la question devrait être écartée, et M. Goblet lui-même qui s'est élevé contre la suppression des traitements du clergé, le gouvernement et la majorité ont bien compris que la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'était pas possible sans amener dans chaque commune la guerre entre les citoyens; et cette guerre serait la chute de la République. C'est M. Paul Bert qui l'a écrit. (Applaudissements à droite; rumeurs à gauche).

Le parti républicain se décidera encore moins aujourd'hui à voter cette mesure, parce qu'il se sent moins fort. S'il vote cette mesure, ce sera dans un moment d'affolement, dans un accès de peur. (Violentes interruptions à gauche).

La Chambre est donc fatalement condamnée à une politique de tracasseries mesquines qui n'est pas digne d'un gouvernement, et qu'on verra pratiquer par celui-là même qui l'a le plus énergiquement flétrie. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. Michelin. — Si la discussion est retardée depuis longtemps, c'est une raison pour ne pas l'ajourner davantage. Le suffrage universel veut l'Eglise libre et l'Etat neutre.

M. le ministre des cultes. — Il a toujours été dans la pensée du gouvernement que cette question fût l'objet d'un grand débat public et c'est pour cette raison qu'il adhère à la prise en considération.

Mgr Freppel. — Nous ne cherchons point à nous dérober à la discussion, mais j'ai des doutes

sur l'opportunité du débat que veut provoquer M. Goblet, d'accord avec M. Michelin. (Rires). Il est toujours maladroit de soulever un débat qu'on sait ne pouvoir aboutir.

En effet, il n'y a pas 80 députés qui aient fait figurer ce point dans leur programme. La discussion ne sera donc toujours que purement académique, les éléments en sont connus d'avance. M. Madier de Montjau fera gronder son tonnerre, M. Clémenceau aiguisera ses plus fines épigrammes et M. de Mun enrichira la tribune française d'un nouveau chef-d'œuvre. (Rires, applaudissements.)

Après ces discours, il n'y aura aucun résultat, ce n'est pas la peine d'agiter le pays qui ne demande qu'ordre et travail.

A la veille des élections aux conseils généraux, le pays verra que le parti républicain n'a d'autre souci que de réduire le clergé à la mendicité. (Applaudissements prolongés.)

M. Thevenet. — La discussion ne sera pas stérile. Il faut savoir si le parti républicain est persécuteur. (Applaudissements ironiques à droite). Il faut qu'on sache que ce parti est le véritable défenseur de la liberté de conscience. (Exclamations.)

La prise en considération est adoptée par 296 voix contre 250.

La séance est renvoyée à lundi.

**Le gouvernement devant la commission d'expulsion.** — Après deux heures de discussion, le Gouvernement et la Commission se sont mis d'accord sur la question des princes.

M. le comte de Paris, Mgr le duc de Chartres, le prince Napoléon et le prince Victor seront expulsés après le vote du projet de loi.

Les autres membres des familles ayant régné seront expulsés, s'il y a lieu, par arrêté présidentiel.

**M. le comte de Paris.** — On assure que si M. le comte de Paris est expulsé, il se retirera en Suisse.

**Exposition universelle.** — La commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'Exposition universelle s'est réunie mercredi au Sénat, sous la présidence de M. Albert Grévy.

Elle a terminé son travail et adopté tout le projet, sauf le paragraphe 3 de l'article 1<sup>er</sup>, qui vise la redevance à demander aux exposants pour les espaces qui leur seront concédés. La commission estime que les espaces doivent être concédés gratuitement.

La commission a nommé rapporteur M. Teisserenc de Bort.

**Régime des sucres.** — Le groupe agricole du Sénat s'est réuni mardi, sous la présidence de M. Wallon. Il s'est préoccupé du retard que pourrait subir le projet de loi sur le régime des sucres dont la Chambre est actuellement saisie.

Le groupe a décidé qu'une lettre signée par tous ses membres serait adressée à M. Méline, président de la commission de la Chambre, son désir d'éviter tout ajournement.

**Enquête.** — Le ministre de la guerre a prescrit une enquête à propos des faits rapportés par M. Amagat, député du Cantal. D'après M. Amagat, le fils d'un député de ce département, M. Chanson, aurait été exempté du service militaire, bien qu'il ne fût atteint d'aucune infirmité.

Le ministre a donné l'ordre d'examiner avec le plus grand soin cette affaire, et si les allégations formulées par M. Amagat étaient rigoureusement exactes, les membres du conseil de révision seraient appelés à répondre devant la justice du verdict qu'ils ont rendu.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la lettre suivante à M. Amagat, député du Cantal :

Monsieur le député,  
Il résulte de l'enquête que j'ai ordonnée « qu'aucune pression n'a été exercée sur les membres militaires du conseil de révision du Cantal, pour assurer l'exemption du sieur Chanson et que l'examen de ce jeune homme a été fait de la manière la plus régulière. Le médecin-major du 121<sup>e</sup> régiment d'infanterie atteste, dans une déclaration authentique, que le nommé Chanson est atteint d'une hypertrophie notable du cœur.  
» Dans ces conditions, je ne puis monsieur le député, qu'autoriser le médecin à exercer contre vous, s'il le juge convenable, des poursuites judi-

ciaires et j'érigerai dans ce sens au général commandant le 13<sup>e</sup> corps d'armée. »  
Recevez, etc.

### A DECAZEVILLE

Decazeville, 1<sup>er</sup> juin.

Lundi, une nouvelle explosion de dynamite a eu lieu à Decazeville, dans la maison du mineur Puech, pendant qu'il était à son travail. Une cartouche avait été placée dans la cave, sous une chambre où la femme et sa fille étaient couchées.

Il n'y a eu heureusement que des dégâts matériels.

Decazeville, 3 juin.

On a arrêté, mercredi soir, à huit heures, un nommé Phalip, mineur, qui habitait la maison voisine de celle où s'est produite l'explosion, la nuit dernière. Il a été conduit par la gendarmerie. Cet ouvrier est le frère de la femme Phalip, compromise dans le meurtre de M. Watrin. C'est après une perquisition domiciliaire, qui a fait découvrir chez lui un rouleau de mèche à mine, que l'ordre de l'arrêter a été donné.

Decazeville, 4 juin.

Deux explosions se sont fait entendre la nuit dernière. L'une a eu lieu près de Firmy, sur la toiture de la maison occupée par les frères Espinasse et par Giron, tous trois ouvriers non grévistes. Une partie de la toiture a été enlevée. Il n'y a eu que des dégâts purement matériels.

L'autre explosion s'est produite au pont de la Buscalle, sur le chemin de fer appartenant à la compagnie. Une culée du pont a été assez endommagée.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

### Conseil municipal de Cahors

Séance du 4 juin

A la suite des manifestations du boulevard, un certain nombre de conseillers municipaux croient devoir adresser au maire une demande

voir de près, impunément, le fameux Simoun et son illustre commandant.

Le Simoun s'arrêta en rade. Aussitôt un schooner se détacha de la rive et piqua droit sur la frégate.

Sans doute ce bâtiment amène M. Lincoln ? dit M. Stephens à Robert.

— Oui, puisque c'est à mon bord que doit avoir lieu cette entrevue.

Debout sur le petit pont du schooner se tenait un homme grand, maigre, qui regardait, les bras croisés. Il était accompagné de deux officiers généraux.

— M. Lincoln ! murmura Robert, en indiquant à Stephens, l'homme debout sur le pont du schooner.

En effet, c'était bien le président des Etats-Unis. Dix minutes après le petit bâtiment accosta, l'échelle fut jetée, et M. Lincoln montait à bord, escorté des deux généraux nordistes.

Le commodore Noir s'était avancé, le chapeau à la main, avec tout le respect qu'on doit à un ennemi, quand cet ennemi devient votre hôte. Lincoln répondit au salut du marin par un léger signe de tête, mais il ne parut pas même qu'il eut existé entre eux des relations antérieures.

M. Lincoln avait consenti à ce que l'entrevue eût lieu à bord de la frégate. La grande cabine était préparée. L'un des deux généraux, qui remplissait les fonctions d'état-major, y descendit avec M. Lincoln et M. Stephens. Robert marchait devant servant de guide aux nobles visiteurs ; arrivé à la porte de la cabine, le jeune homme allait discrètement se retirer, quand le président des Etats-Unis lui fit un signe.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

79

## LA FAMILLE CAVALIÉ

XIX

LA MORT D'UN HÉROS

Une troupe de soldats anxieux, angoissés, attendait la fatale nouvelle. Quand ils virent paraître le visage décharné de leur chef, pas un cri ne sortit de leur rangs. Mais d'un mouvement instinctif ils se découvrirent avec respect.

Jackson regardait. Il murmura :  
— Mourir... sans... avoir vu... la patrie... sauvée !

Puis plus bas, et changeant la phrase de la Bible :  
— « Seigneur, j'ai crié à vous du fond des abîmes, et vous ne m'avez pas entendu ! »

La fin approchait. Le commodore Noir le tenait dans ses bras pour qu'il pût voir la plaine, il sentait son corps frissonner.

— Le drapeau ! dit-il.

En effet, le drapeau bleu des confédérés flottait au vent sur Chancellorsville. Un sourire d'orgueil, — le dernier, — éclaira ce noble visage, à cette vue qui lui rappelait sa victoire suprême. D'un bond il se redressa et jeta un cri :

— Patrie ! Patrie ! Patrie ! prononça-t-il trois

fois.  
Puis il retomba lourdement.  
Il était mort

XX

LES POURPARLERS

Vers la fin du mois de février 1865, c'est-à-dire près de deux ans après les événements que nos lecteurs viennent de voir se dérouler devant eux, la fameuse frégate confédérée le Simoun arrivait en vue du fort Monroë. Le Monroë est bâti à l'embouchure du James River et appartenait aux fédéraux.

Cependant le Simoun s'avancait lentement. A l'arrière flottait le drapeau bleu, et un peu au dessous le pavillon blanc des parlementaires.

Robert Cavalié, dans son brillant uniforme de commodore, se tenait à l'avant de la frégate ; il causait avec un jeune homme d'une quarantaine d'années, imberbe, au front large et intelligent, à l'œil vif et plein de pensées. Cet homme n'était autre que M. Stephens, vice-président des Etats confédérés.

— Vous dites, commodore, que M. Lincoln est arrivé ce matin à la forteresse ?

— Oui, monsieur.

— Qui peut vous le faire croire ?

Robert sourit doucement.

— Je connais M. Lincoln, répliqua-t-il, puisqu'il a déclaré, qu'il serait le 25 février au fort Monroë à onze heures du matin, il a dû y arriver à neuf heures, pour être sûr d'être exact.

Nos lecteurs sauront bientôt où en étaient les affaires du Sud. Qu'ils nous permettent de leur expliquer en quelques mots ce qui venait de se passer. Après la mort de Stonewall Jackson, Lee

de convocation du conseil pour délibérer en commun sur les mesures qu'il convenait de prendre. La nouvelle de cette réunion du conseil municipal sur un sujet aussi brûlant, avait fait affluer, dans la salle des séances, un public très nombreux. Dès huit heures, plus une place n'était à prendre dans l'enceinte réservée aux auditeurs.

La séance est ouverte vers huit heures et demie.

M. le maire donne lecture de la demande motivée de convocation dans les vingt-quatre heures, signée par seize conseillers. Les signataires, dit-il, auraient bien fait, après avoir lu l'article 47 de la loi municipale, de lire aussi l'article 48 ainsi conçu :

Article 48. — Toute convocation est faite par le maire. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée à la porte de la mairie et adressée par écrit et à domicile trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

M. le maire. — C'est donc, Messieurs, dans la limite exacte que fixe la loi, que j'ai répondu à votre demande, datée du 1<sup>er</sup> juin, en vous convoquant pour ce soir.

Et maintenant, Messieurs, permettez moi de vous donner lecture de quelques articles de la loi municipale qui régissent les attributions réciproques du conseil municipal et du maire. Si quelques fois ces attributions sont communes, souvent elles sont distinctes et le maire, alors, agit sous l'autorité de l'administration supérieure. C'est ainsi que l'article 92 de la loi municipale dit :

Art. 92. — Le maire est chargé, sous l'autorité de l'administration supérieure :

1<sup>o</sup> De la publication et de l'exécution des lois et règlements ;

2<sup>o</sup> De l'exécution des mesures de sûreté générale, etc.

L'article 98 s'exprime ainsi :

Art. 98. — Le maire a la police des routes nationales et départementales, et des voies de communication, dans l'intérieur des agglomérations.

Je vous ferai grâce, Messieurs, de plus longues citations ; aussi bien que moi, vous avez étudié et vous connaissez à fond la loi municipale du 5 avril 1884. Je me bornerai, pour finir, à vous donner lecture de l'article 63 :

Art. 63. — Sont nulles de plein droit les délibérations d'un conseil municipal portant sur un objet étranger à ses attributions ou prises hors de sa réunion légale.

Or, la demande très clairement motivée qui fait l'objet de cette réunion, tombe sous le coup de cet article, et vous m'en voudriez certainement de vous laisser engager en des discussions oiseuses et des délibérations frappées d'avance de nullité.

En conséquence, je lève la séance.

M. le maire se retire gravement, laissant le conseil et le public sous le coup d'un ahurissement inénarrable.

Le premier moment de surprise passé, quelques conseillers poussent des exclamations et font mine de rédiger une protestation furibonde, tandis que d'autres, murmurant le *dura lex sed lex*, s'en vont tranquillement.

Il est 9 heures moins 10. La fameuse séance qui semblait promettre tant d'incidents orageux avait duré tout juste 23 minutes, au milieu d'un calme parfait et de l'attention la plus soutenue.

— Restez, je vous prie, monsieur le commodore, dit-il.

Il reprit après une pause :

— Je pense, du moins, que monsieur Stephens n'y verra aucun obstacle ?

— Nullement.

— Nous avons à parler de la marine confédérée. Qui mieux que M. Cavalieri pourra nous instruire ?

— J'attends les ordres de monsieur le vice-président, dit Robert avec fermeté.

— Restez, commodore.

La porte de la cabine se referma. Autour d'une table trois sièges étaient dressés. M. Lincoln s'assit, le général fédéral et M. Stephens en firent autant.

— Lincoln leva sur celui-ci son œil tranquille et ferme.

— Parlez, monsieur, prononça-t-il froidement.

— Monsieur le président, commença M. Stephens, M. Jefferson Davis, président de la République des Etats confédérés, m'a remis les hauts pouvoirs nécessaires à la signature d'une paix vivement souhaitée par tous. Je désire savoir si vous consentez à arrêter une guerre terrible qui a englouti déjà tant d'hommes et tant d'argent et à quelles conditions vous la signeriez.

— Lincoln tenait une plume dans ses mains et griffonnait sur un grand cahier de papier blanc, placé sur la table.

Lorsque M. Stephens eut prononcé la phrase qu'on vient de lire, il releva la tête et le regarda en face.

— Vous me faites deux questions, monsieur ?

— Oui, monsieur.

— La première est celle-ci : la paix est-elle dési-

La question des limonadiers est résolue. Le ministre vient d'approuver les tarifs du maire de Cahors et MM. les limonadiers, moyennant finances, auront désormais le droit de placer des tables devant leurs établissements. Rien de plus juste.

Election au conseil d'arrondissement

CANTON DE SALVIAC

Inscrits 2,278. — Votants 1631.

Majorité absolue, 816.

Couderc. . . . . 803 voix.

Gransault. . . . . 801 —

Il y a ballottage.

M. Hay, lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est promu au grade de capitaine en remplacement de M. Maillard, retraité.

M. Bandet, sous-lieutenant au 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est promu au grade de lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie, en remplacement de M. Hay.

Postes et Télégraphes. — Le ministre des postes et télégraphes étudie les moyens d'arriver à la création d'un service de nuit dans toutes les localités pourvues de bureaux télégraphiques.

L'expéditeur d'une dépêche devant parvenir la nuit même, acquitterait simplement une surtaxe.

Acte de probité. — M. Contou, huissier à la préfecture, ayant trouvé aux abords des guichets de la trésorerie générale, une somme de 25 fr. s'est empressé de la remettre entre les mains du comptable. Une heure après, cet argent a été remis au propriétaire qui était venu le réclamer.

Les exploits de Vingès. — Dans le courant de l'année 1884, la maison de campagne appartenant à M. Boissié, et située au lieu dit la côte des ânes, à trois kilomètres environ de Cahors, fut complètement dévalisée par des malfaiteurs, jusqu'ici inconnus, qui s'y étaient introduits à l'aide d'effraction. Une nouvelle perquisition ayant été opérée par les soins de la police, dans le domicile du sieur Vingès, actuellement détenu sous l'inculpation de vols divers, on a découvert une foule d'objets provenant de la maison de campagne mise au pillage en 1884. Le commissaire de police a fait transporter sa trouvaille au greffe du tribunal.

Tribunal correctionnel de Gourdon

Audience du 31 mai.

Jean Fabre, tâcheron au chemin de fer en construction à Souillac, est poursuivi pour fabrication, détention et usage de poudre de mine de contrebande. Le tribunal le condamne à 500 fr. d'amende envers la régie et 16 fr. d'amende envers le Trésor.

— Le même délit est reproché à MM. Jamais et Lacroix, entrepreneurs de travaux publics à Gignac, qui sont frappés de la même condamnation.

— Sourzat Jean, de Lamothe-Fénélon, prévenu du délit de chasse en temps prohibé, est condamné à seize francs d'amende, aux dépens, avec confiscation du fusil.

Chute. — La femme Latour, aubergiste au Boulet, commune de Lachapelle-Auzac, revenant de puiser de l'eau au souterrain de Tou-

non, sur la ligne en construction de Montauban à Brive, section de Souillac à Brive, voulut passer sur la crête de la tranchée où se trouve un sentier créé par le passage continu des ouvriers.

Après avoir fait une centaine de mètres, elle glissa, et tomba dans la tranchée d'une hauteur de douze mètres environ, sur les blocs de rocher détachés par les mines. Dans sa chute, elle s'est fracturé le bras en deux endroits et meurtri le corps.

Accident. — Le sieur Jean Soirac, célibataire, âgé de 42 ans, terrassier aux chantiers de la tranchée, aval du souterrain des Cabanes, sur la ligne en construction de Montauban à Brive (section de Cahors à Cazoulès), fut chargé par le chef de chantier de serrer le frein du wagon en charge aux fouilles de l'aqueduc de Latapie, afin d'arrêter le train chargé, descendant du souterrain. Ce train, n'ayant pas de serre-frein, vint tamponner rudement le wagon où était monté Soirac. Le contre-coup fit glisser cet ouvrier sur le levier du frein. Il ne tomba pas, mais son pied gauche vint s'appuyer sur le rail et se trouva serré par l'une des roues. Cet homme, ayant eu l'orteil écrasé, a été transporté par ordre du médecin à l'hôpital de Gourdon.

## LA VIE DE CAHORS

NOTES ET IMPRESSIONS

Fêtes, Foires. — Théâtre et Concerts.

Invasion de musiques, cette semaine. Il y en a pour tous les goûts : concerts en plein air, concerts au théâtre ; il y en a de toutes les couleurs et de tous les styles : fanfares, orphéons, harmonies, violoneux et musiques militaires.

Et d'abord, arrêtons-nous aux concerts en plein air. Devant les cafés, les violoneux exécutent les éternelles ritournelles qui composent leur répertoire : *La marche des Volontaires*, *Lucie de Lamermoor*, *Martha* et autres airs connus, dont on devine le motif plutôt qu'on ne l'entend, tant le violon parle bas et la harpe chante haut. Et pourtant ils arrêtent les passants et on les écoute avec un certain plaisir. C'est que, même pour des oreilles classiques, ces airs ainsi joués ont un charme ; on dirait d'un concert doux et voilé, donné là-bas, très loin, très loin, dont on suit l'air qui s'interrompt tout à coup pour reprendre, brisé, et d'autant plus vague et plus savoureux ; votre mémoire comble les vides que votre oreille ne perçoit pas. Je ne sais rien de plus exquis, de plus poétique, que ces auditions lointaines et confuses d'un morceau chéri, surtout quand c'est le soir et que règnent ininterrompus — sauf, peut-être, parfois de la note grave d'un crapaud lointain ou du *zig zig* effarouché des cigales — les longs silences de la nuit sereine.

C'est ainsi que nous avons écouté quelques-uns des morceaux que les *Enfants de Cahors* jouaient, mercredi, sur la Place d'Armes. Nous étions au fond des Hortes, dans les fraîches senteurs des champs et dans la tranquillité auguste de la campagne endormie. Nous ne songions plus guère à leur concert, et tout à coup les premières mesures de l'allegro que nous connaissions nous arrivèrent douces, atténuées par la distance. C'est ainsi que l'on devrait entendre tous les concerts donnés en plein air, surtout par cette

rendez pas dans un mois, vous vous rendez dans six mois, dans un an... Et après ? J'ai mis en ligne deux millions cinq cent mille hommes jusqu'à présent, j'en mettrai le double s'il le faut. Mais vous serez toujours vaincus, à la fin. J'ai pour moi le nombre, vous ne pouvez donc rien faire.

— C'est-à-dire, reprit M. Stephens, que le Sud est à votre discrétion ? Que nous devons nous jeter à genoux et implorer humblement notre pardon ?

M. Lincoln sentit l'ironie de cette phrase. Son œil brillant s'attacha sur M. Stephens avec une indéfinissable expression :

— Oui ! dit-il.

M. Stephens se leva.

— Dans de pareilles dispositions, monsieur, dit-il, il est inutile de continuer une entrevue qui ne peut aboutir. Que le sang qui sera versé retombe sur votre tête !

Lincoln vit qu'il était allé un peu loin. Il craignait une alliance du Sud avec l'Angleterre et la France. Qui sait ? Peut-être le vice-président de la Confédération ne se montrait-il disposé à tout rompre, que parce qu'il était sûr d'une intervention étrangère.

— Vous êtes des rebelles, monsieur, reprit-il. Des rebelles doivent s'humilier. Mais je veux bien ne pas oublier que nous avons été des frères.

M. Stephens ignorait ce qui se passait dans l'âme de Lincoln. Il crut donc qu'une réflexion était venue au chef de l'Union, et qu'il se reprochait la sévérité dont il venait de faire preuve.

Lincoln continua :

saison où dans la poussière acre des boulevards, cherchant un peu de fraîcheur qu'elle ne trouve pas, la population cadurcienne piétine entassée, pressée. Est-on sûr d'entendre mieux un morceau quand on est tout près des exécutants et que le son vous arrive aux oreilles tel qu'il sort des cuivres sonores, n'ayant pas reçu comme la patine des ondulations de l'air, et n'ayant pas eu le temps de se fondre dans l'harmonie totale de l'orchestre... ? Et puis cela éyiterait peut-être bien des déceptions et des commentaires envieux et jaloux... On n'est pas impeccable, n'est-ce pas ? Et c'est justement le propre de la distance d'atténuer ou de supprimer les dissonances...

Mais il est un spectacle qu'on ne peut, au contraire, savourer que de très près, c'est une *Revue aux flambeaux*. Il faut regarder cela d'abord venir de haut, et c'est une vue unique que cette masse noire, compacte, animée, s'engouffrant dans la nuée rutilante que font les feux de bengale. Puis cette cohue s'approche ; sur les trottoirs en haie, le tout Cahors ordinaire des soirs de musique ; en avant des tambours, sous les feux de bengale aveuglants qui projettent contre les façades incendiées des maisons leurs ombres hurlantes, démesurées, les ouvriers gesticulant, marchant en bande, au pas, liés les uns aux autres par le bras sur toute la largeur de la chaussée. C'est émpoignant le peuple et quel élan les tambours, les clairons, tout ce côté nerveux de l'armée, lui donne !

L'autre peuple, le peuple moins nerveux, celui des paysans et des bourgeois, nous l'avions vu le même jour à la *Foire de la St-Clair*. Quelle cohue de bêtes à cornes, d'amoureux, de paysans, de toilettes voyantes et de cravates négligemment nouées, de badauds de toute couleur aux étalages forains, de chants dans les buvettes, d'applaudissements aux parades d'hercules, de danses aux sons de la vielle ou d'un violon enroué, sur le cours Fenélon, un peu moins envahi cette année.

Et à ce propos, avez-vous remarqué combien les amours des autres vous paraissent bêtes ? Les voyez-vous, ces groupes de deux, un peu à l'écart des autres, les doigts dans les doigts, les bras ballants, marchant lentement, se parlant peu, se regardant naïvement, comme perdus en un rêve ébloui et comme si c'était là, dans cette posture sottie, le comble du bonheur rêvé. Vous rirez, pour sûr, comme j'ai ri moi-même... et pourtant que de grâce naïve dans ces rustiques amours !

Nature, étends sur eux tes voiles favorables, comme dit Méphistophélès dans *Faust*.

Et ceci me rappelle que je ne vous ai pas parlé du concert de jeudi, où, précisément, l'on jouait du *Faust*. J'ai d'ailleurs fort peu de choses à en dire ; nous reverrons dimanche les mêmes acteurs, et une partie du même programme. Le *Faust* de Gounod et les autres morceaux classiques que nous ont donnés les artistes bordelais peuvent attendre. Qu'il nous soit permis, cependant, d'anticiper sur notre prochain compte-rendu et de dire ici à M. Cahuzac et à M<sup>me</sup> Bouland, tout le plaisir qu'ils nous ont fait. M. Chevallier est un fort ténor, mais enroué et mal disposé sans doute jeudi soir, il nous a paru bien au-dessous de ce qu'on nous avait dit de lui. Espérons que dimanche il se relèvera.

M<sup>lle</sup> d'Orlandi est étrangère ; son nom à dési-

— Quelles sont les conditions qu'on vous a chargés de me soumettre ? Je vous prévient avant tout que la base de tout traité doit être la reconnaissance de l'abolition de l'esclavage. J'ai peur que vous ne refusiez !

M. Stephens ne put retenir un geste de colère. — Vous savez aussi bien que moi, monsieur, que l'esclavage n'a pas été un seul instant en cause depuis le commencement de cette guerre. Nous maudissons et nous méprisons cette traite humaine, qui était le déshonneur de l'Amérique.

— Ah !

— Vous le savez ! Ne reprenons pas cet éternel sujet de discorde. Vous avez écrit : « Abolition, » sur vos drapeaux, afin de masquer les vraies causes de cette guerre civile que vous désirez ne pas voir divulguées. L'esclavage est aboli ; il restera aboli.

— Alors, parlez, quelles offres êtes-vous chargé de me faire, monsieur Stephens ?

— D'abord la reconnaissance de la République confédérée.

— Jamais.

— Pour la seconde fois, M. Stephens se leva.

— Alors que tout soit brisé, monsieur le président, dit-il en hochant tristement la tête. Si j'avais la faiblesse de consentir à outrepasser mes pouvoirs, si je consentais à renoncer à l'indépendance de ma patrie, la patrie tout entière se leverait pour me maudire ! Les faits ont une logique que vous ne pouvez pas méconnaître. La guerre civile a éclaté en 1862.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

nence italienne n'eût pas été nécessaire, et sa beauté piquante — comme aussi, hélas ! un accent sensible même aux Cadurciens — nous l'eût suffisamment révélé. Elle a d'ailleurs eu peu de succès dans sa ballade de Charles VI et son air du Trouvère. Quand à M<sup>me</sup> Bouland, dans les duos des Mousquetaires de la Reine et de Mignon, elle a été vraiment exquise. En somme, et avec l'appoint de l'Orphéon, malgré quelques taches, ça été une soirée assez agréable, mais qui ne légitimait nullement l'élévation du prix ordinaire des places.

Notre compatriote, M. Cahuzac, nous intéresse trop pour que nous lui épargnions nos conseils dans un prochain numéro.

O. GOURDIN.

**Concert de l'Orphéon.** — Le concert que doit donner, demain 6 juin courant, l'Orphéon de Cahors, promet d'être brillant. Cette Société, s'est assurée le concours gracieux de M<sup>me</sup> Aubran, la romancière si sympathique au public cadorcien; de notre compatriote M. Cahuzac, basse chantante; de M. Chevallier, fort ténor du grand théâtre de Bordeaux; de M. Guérin, pianiste-accompagnateur et enfin de M. Aubran, baryton, toujours prêt à donner son concours à ces fêtes de famille.

Le programme est des mieux choisis pour attirer un public nombreux.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

(de 5 h. à 6 heures).

PROGRAMME DU DIMANCHE 6 JUIN.

Pas redoublé X.  
Les Diamants de la Couronne (ouvert<sup>re</sup>) Auber.  
Aimer, Boire et Chanter (valse) Strauss.  
Ernani (fantaisie) Verdi.  
Souvenir de Rome (tarentelle) Dillard.

**Lyre Cadurcienne**

(de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2).

PROGRAMME DU MERCREDI 9 JUIN.

Allégo militaire l'ereux.  
Une soirée musicale à Etaules (fantaisie) Clodomir.  
Sous les Myrthes (mazurka) Combes fils.  
Clémence Isaure (fantaisie) Bléger.  
Derrière l'Omnibus (polka) L. Carrié.

**Revue Agricole**

CALENDRIER DU LOT. — Juin.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
6 Diman.	s Norbert.	Sénaillac, St-Céré, Lavergne, Meyronne, Cuzance, Marminiac, Fontanes-Luneg.
7 Lundi.	s Sabinien.	Les Junies, Montgesty, Villesèque, Capdenac, Lacapelle-Marival, Cazillac.
8 Mardi.	s Médard.	Payrac.
9 Meror.	s Prime.	Castelfranc, Cajarc, Latronquièrre, Labastide-Murat.
10 Jeudi.	s Marguerite.	Beauregard, Creysses.
11 Vend.	s Barnabès.	Castelnau, Catus, St-Géry, Brenguès, Leyme, Bretenoux, St-Sozy, Martal.
12 Samedi	s Jean. v. j.	

Lunaisons du mois de Juin.  
 N. L. le 2, à 2 h. 5 du soir.  
 P. Q. le 9, à 7 h. 36 du matin.  
 P. L. le 16, à 1 h. 48 du soir.  
 D. Q. le 24, à 4 h. 44 du soir.  
 Les jours croissent de 20 m.

**La reconstitution des vignes.**

— Nous extrayons du compte rendu de la dernière session de la Société des agriculteurs de France, les renseignements suivants que nos abonnés liront avec intérêt :

M. Gaston Bazille a rendu compte des communications faites à la commission supérieure du phylloxéra pendant sa récente session. Le rapport de M. Tisserand, directeur de l'agriculture, constate, dit-il, que, malgré tous les efforts, le phylloxéra continue ses progrès; il a été découvert dans six nouveaux arrondissements: Sancerre, Bressuire, Besançon, Gex, Provins et Cholet. Il a éclaté l'an dernier en Algérie, aux environs de Tlemcem; il a été procédé à un traitement d'extinction; peu de temps après, on l'a découvert 30 ou 40 kilomètres plus loin; on l'a également combattu par un traitement très énergique, mais il est bien à craindre que de nouveaux points d'attaque deviennent visibles l'an prochain.

En France un million d'hectares de vignes ont été détruits par le phylloxéra; ils ont été remplacés partiellement par de nouvelles plantations, mais qui, produisent encore peu; on peut estimer que la récolte totale est réduite de moitié.

22 à 23.000 hectares sont traités par la submersion.  
32 à 34.000 par le sulfure de carbone ou sulfocarbonates.

75.000 sont plantés en vignes américaines. Le département de l'Hérault entre dans ce dernier chiffre pour 45.000 hectares. Cette année, dans sept ou huit communes des

environs de Montpellier, on a vendu 140 à 150.000 hectolitres de vin; ce ne sont plus seulement les grands propriétaires qui plantent; les petits vigneron, les simples journaliers sont entrés dans le mouvement, et c'était plaisir cette année de voir avec quelle joie ils montraient les échantillons de leur récolte.

A la demande qui lui est faite s'il possède des greffes ayant dix ans de date, M. Bazille répond qu'il n'en a que très peu de cet âge, car ce n'est qu'en 1873 qu'il a commencé à arracher: il en a de tous les âges, puisqu'il a aujourd'hui 80 hectares greffés. Toutes ces greffes sont prospères, mais il ne faut pas se dissimuler qu'elles demandent à être bien cultivées et bien fumées.

On a parlé de quelques cas d'affaiblissement des greffes: la plupart du temps cet affaiblissement est causé par une mauvaise soudure.

M. Marès confirme le dire de M. Gaston Bazille. C'est en 1878 que le département de l'Hérault s'est mis à la reconstitution de son vignoble: jusque-là on se tenait sur la défensive mais lorsqu'on a constaté que certaines variétés américaines ne nourrissaient presque pas le phylloxera sur leurs racines, on s'est mis à l'œuvre. En 1878 l'Hérault n'avait que 500 hectares de vignes américaines; il y en avait 1.100 en 1879, — 2.500 en 1880, — 7.000 en 1881, — 14.000 en 1882, — 22.000 en 1883, — 30.000 en 1884, — 45.000 en 1885. Presque toutes les plantations sont faites en Riparia.

La situation s'annoncerait très bien sans les maladies cryptogamiques avec lesquelles il faut compter; l'année dernière qui a été exceptionnellement humide a favorisé leur développement. Le spécifique recommandé, les sels de cuivre, a donné partout où il a été essayé des résultats tels qu'au point de vue du mildew on peut envisager l'avenir avec sécurité.

M. Marès a lutté pour conserver son ancien vignoble par les insecticides; il lui en reste encore 15 à 16 hectares; si le rendement sur cette partie n'est pas ce qu'il était autrefois, il est cependant encore de 80 à 100 hectolitres à l'hectare.

C'est en 1802 que M. Marès a vu la première apparition du mildew chez lui, sur une pépinière de Jacques; en 1882 le mildew n'a pas paru, en 1883 il a paru au mois d'août, et a nu à la quantité et à la qualité de la vendange. En 1884, quelques efflorescences se sont montrées fin septembre, mais n'ont produit aucun effet sur la récolte. Enfin en 1885 le mildew a détruit un tiers de la récolte, et les vins n'ont pesé que 7 degrés au lieu de 9 à 10 qu'ils auraient dû peser.

L'action du mildew est perturbatrice au suprême degré; les vignes françaises, qui ont à lutter à la fois contre le mildew dans leur système aérien et contre le phylloxera sur leurs racines, sont fortement déprimées.

Quant à la vigne américaine, les greffes sur Riparia commencées en 1879 sont superbes: on ne trouve pas de phylloxera sur les racines. M. Marès possède une cinquantaine d'hectares, dans toutes les situations.

Dans les terrains habituellement mouillés, et très secs en hiver, il a constaté sur le Riparia une forte invasion de phylloxeras galicoles: les racines ont été envahies, mais très faiblement.

Ce qu'il faut éviter par-dessus tout, c'est la présence simultanée du phylloxera et du mildew.

On a cherché à mettre en doute la continuité de la production des vignes greffées. Cette production, jusqu'ici, a toujours été en augmentant chez M. Marès, et les vieux vigneron sont émerveillés des résultats qu'on obtient avec les vignes greffées.

Quelques cas d'affaiblissement ne peuvent rien prouver contre les résultats généraux qui sont excellents. M. Marès considère comme démontrée la possibilité de reconstituer le vignoble par les plants américains greffés; s'il a été un peu réservé au début, avant que la démonstration fût suffisante à ses yeux, sa conviction est faite, appuyée sur des résultats tangibles.

**Marché de la Villette, 31 mai 1886:**

Bœufs. — Amenés, 2,577; vendus, 2,240; Prix: 1<sup>re</sup> qualité, 1 fr. 62; 2<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 44 3<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 20.

Vaches. — Amenés, 694; vendues, 625; Prix: 1<sup>re</sup> qualité, 1 fr. 54; 2<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 34; 3<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 12.

Taureaux. — Amenés, 271; vendus, 250; Prix: 1<sup>re</sup> qualité, 1 fr. 26; 2<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 14; 3<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 06.

Veaux. — Amenés, 1,685; vendus, 1,428; Prix: 1<sup>re</sup> qualité, 2 fr. » » ; 2<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 80; 3<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 60.

Moutons. — Amenés, 17, 840; vendus, 16,785; Prix: 1<sup>re</sup> qualité, 1 fr. 90; 2<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 70; 3<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 50.

Porcs gras. — Amenés, 2,589; vendus, 2,360; Prix: 1<sup>re</sup> qualité, 1 fr. 56; 2<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 50; 3<sup>e</sup> qualité, 1 fr. 44.

**Marché de Bordeaux, 31 mai:**

Bœufs. — Amenés, 244 — Vendus: 207. — Prix des 50 kilog.: 1<sup>re</sup> qual., 77 à 82; 2<sup>e</sup> qual., 67 à 77; 3<sup>e</sup> qual., 62 à 67.

Vaches. — Amenées, 62. — Vendues: 53. — Prix des 50 kilog.: 1<sup>re</sup> qual., 70 à 75; 2<sup>e</sup> qual., 60 à 70; 3<sup>e</sup> qual., 55 à 60.

Veaux. — Amenés, 354. — Vendus, 345. — Prix des 50 kilog.: 1<sup>re</sup> qual., 77 à 82; 2<sup>e</sup> qual., 67 à 77; 3<sup>e</sup> qual., 62 à 67.

Moutons. — Amenés, 2, 960. — Vendus, 1,918. — Prix des 50 kilog.: 1<sup>re</sup> qual., 80 à 85; 2<sup>e</sup> qual., 70 à 80; 3<sup>e</sup> qual., 65 à 70.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 29 mai au 5 avril 1886.**

**Naissances.**  
Delfau, Marie, rue du Rempart, 19.

**Décès.**  
Poujade Jeanne, 44 ans rue J. Vidal, 15.

Boroes, Pierre, 77 ans, rue de l'Université, 5.  
Dumaux, Pétrouille, 61 ans, rue Brives, 31.

Cassat, Antoinette, 27 ans, rue des Augustins, 10.  
Singlande, Pierre, 2 ans, rue St-Maurice, 12.

Bos, Marceline, 2 ans, rue Labarre.

**Bibliographie**

Nous recommandons, d'une façon particulière, à tous nos lecteurs, la REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES, qui est, certainement, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Dans chaque numéro sont condensés les « Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques et littéraires, Connaissances utiles, Joyeux devis, Anecdotes, etc. » puisés dans les journaux et livres de la semaine, Feuilleton: les « Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon, » par Alphonse Daudet. 16 pages de texte in-4° en deux colonnes compactes. Paraît tous les dimanches. « Pas de politique. » — Un an, 42 fr.; 6 mois, 7 fr.; 3 mois, 4 fr.; un mois d'essai, 4 fr. 50. — Bureaux 13, rue Cujas, Paris.

**MODES**  
LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER  
DES JOURNAUX DE MODES EST

**LA SAISON**  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS  
paraissant le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures colorées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris:

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.  
On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.  
Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

**BOURSE. — Cours au 5 juin.**

3 0/0	83 00
3 0/0 amortissable (ancien)	82 00
3 0/0 id. 1884	85 40
1 1/2 0/0 ancien	106 35
4 1/2 0/0 1883	109 90

**Dernier cours du 4 juin.**

Actions Orléans	1,320 50
Actions Lyon	1,208 50
Obligations Orléans 3 0/0	385 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	325 00
Obligations Lombardes (jouissance )	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	333 75

**PÉRONOSPORA OU MILDEW**

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

**CHAUX CUIVRÉE**

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

Étude de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de justice.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra, que par son jugement du onze janvier dernier, enregistré et expédié, le tribunal civil de Cahors a admis le divorce, au profit du mari, entre le sieur Guillaume Avriol, domestique chez M. Gras, à Sérignac, y domicilié, pourvu de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du onze décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, et dame Marie Vidou, épouse dudit Avriol, domiciliée avec lui.

Que ce jugement a été signifié à partie le quinze février dernier, par exploit de Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, qui n'a pu parler à elle-même.

Et que, conformément à l'ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors en date du deux juin courant, enregistré, la présente insertion est faite au vu de l'article 247 du code civil modifié par la loi du dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-six.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
J. BILLIÈRES.

Étude de M<sup>e</sup> ESPÉRET avoué à Cahors rue de la Liberté, N° 11

**EXTRAIT**

D'UNE

**Demande en séparation de biens**

Suivant exploit, en date du deux juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, du ministère de M<sup>e</sup> Balitrand, huissier à Cahors, dame Rosalie Conquet, sans profession, épouse du sieur Jean Mercier, propriétaire, domiciliée avec lui au Mas de Parro, commune de Crégols, et demeurant actuellement aux Bories, commune de St-Cirq, ayant constitué M<sup>e</sup> Espéret pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, a formé contre sondit mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le quatre juin mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
ESPÉRET.

**PURGATIFS & DÉPURATIFS**  
Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle contre les **ENGORGEMENTS ÉLASTIQUES** (Constipation, M. G. M., Congestions) TRÈS CONTREFAITS et limités sous d'autres noms. 1<sup>re</sup> 1/2 boîte (50 grains). 3<sup>e</sup> boîte (150 gr) Notice dans chaque Boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>en</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>en</sup>.

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS**

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé:

**REVALESCIERE DU BARRY, de Londres.**

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscuque, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100.000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr. 16 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend d'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 1 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

SAISON DES BAINS DE MER

**PLAGE DE RONCE-LES-BAINS**

A LA TREMBLADE (Charente-Inférieure).

Incomparable pour les Baigneurs qui recherchent le calme et la solitude après le trac des affaires; — Recommandée dans tous ses ouvrages, par le docteur Brochard, comme « la première Plage de France pour les enfants ». — Immense forêt de Pins. — Chasse. — Excursions variées. Approvisionnements faciles de toutes sortes. — Service d'omnibus.

**A LOUER :**

**VILLA LÉONIE**

Cette Villa, recherchée par les Baigneurs, se recommande par sa situation au milieu des pins et un grand confortable, malgré son prix modéré.

Adresse télégraphique ou postale : Villa Léonie, La Tremblade (Char.-Inf.)

**CHALET LOUISE**

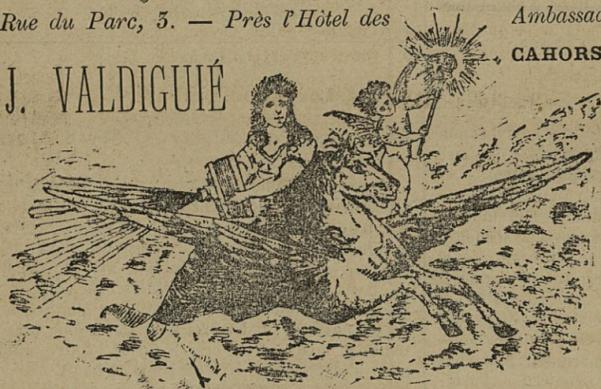
Au milieu des pins. — 3 Chambres à coucher; Salle à manger; Cuisine; Cave; Cour avec Puits et Cabinets.

Le tout bien clôturé. Prix très modéré. — S'adresser à M. Henry, douanier à La Tremblade.

**GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET**

3, Rue du Parc, 3. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs CAHORS

**J. VALDIGUIÉ**



Photographie instantanée par n'importe quel temps; derniers perfectionnements photographiques; accessoires de pose en tous genres; nouvelles fantaisies; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement : photographies au charbon; phototypie; platinotypie; zincographie; héliogravure; illustrations; vignettes; peinture à l'huile; pastel; fusain; ferroproussiate; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUIÉ opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irréprochable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée; atelier de pose au premier. Epreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7,50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**

**ROLDES & MOILIN**

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

**DENTS & DENTIERS**

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

**\* AUDOUARD \***

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze  
**A BRIVE**

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

**PROPRIÉTÉ D'AGRÉMENT ET DE RAPPORT**

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : **120,000 fr.** S'adresser à M<sup>e</sup> FERLU, notaire à St-Céré.

UNE ANCIENNE ET IMPORTANTE MAISON DU NORD, cultivant et fabricant de la chicorée à café, travaillant très bien et honorablement connue, demande un représentant sérieux à la Commission. Belles remises.

S'adresser avec références d'usages, à M. Alglave, à Reims.

Londres 1883 — Paris et Anvers 1885

**DIPLOME D'HONNEUR**

MÉDAILLES D'OR et de 1<sup>re</sup> Classe

aux Nouveaux APPAREILS

Reconnus les plus parfaits pour l'HYGIÈNE et l'ASSAINISSEMENT des Villes, Maisons et Appartements.

ENVOI FRANCO de l'Album.

N.B. — Exiger la Marque ci-contre.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer  
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement  
Écrire: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire  
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, Layton.

**DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY**

USINE A VAPEUR

**CRÈME DE NOIX BOUTET**

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque  
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

**RAISINS A BOISSON**

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikan,

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

**COUSTILLAS Jeune**, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

**A LOUER**

Avenue de la Gare, à CAHORS

**UNE TRÈS GRANDE SALLE**

Parfaitement installée, avec Salon et laboratoire, pouvant servir de Salle de Café, Salle de Bal, etc., etc.

S'adresser à M. FÉRANDO, jeune, avenue de la Gare.

**MAISON BLANC**

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

**SALON DE COIFFURE AU 1<sup>er</sup>.**

Produits spéciaux : Teintures du D<sup>r</sup> Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebrat. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du D<sup>r</sup> de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

**GRANDE ENCYCLOPÉDIE**

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derochbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à l'École des hautes études de la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° comportant 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc  
Payables à raison de 10 francs par mois  
Chaque volume broché 25 francs

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs